

Procès-verbal de la REUNION du 16 MAI 2023

<u>Présents</u>: M. Dominique Despras, M. Pierre Dumontet, Mme Isabelle Durand, M. Gérard Achaintre, M. Sébastien Polloce, M. Thomas Dumontet, Mme Françoise Raynaud, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Christine Déprèle, Mme Nicole Saint-André, Mme Gaëlle Leschiera, Mme Claudine Verdolini.

Absente excusée : Mme Séverine Renaud.

Désignation du Secrétaire de séance : M. Gérard Achaintre

Monsieur le Maire, ayant assisté dans la journée à l'Assemblée Générale de l'Association « La Roche », fait un rapide compte-rendu de cette réunion et plus particulièrement des points concernant la Maison d'Accueil Spécialisée située sur la commune :

- Les travaux avancent et la réception est prévue courant juillet.
- Les prochains résidents devraient arriver le 16 septembre.
- L'ouverture de 10 lits supplémentaires est toujours d'actualité.
- 2 événements ont marqué dernièrement la vie de la MAS : l'émission de radio et la soirée avec les ambassadeurs.

Suite à l'intervention de Bertrand Fimbel lors du précédent conseil municipal, un atelier « Fresque du climat » sera programmé à Claveisolles la première quinzaine de septembre. L'atelier sera ouvert à tous et sur inscription.

Monsieur le Maire déroule ensuite l'ordre du jour :

. 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2023

*<u>DEL. 25/2023</u> :

Le Conseil Municipal, n'ayant pas d'observations à formuler, approuve le procès-verbal de la séance du 03 avril dernier.

Adopté à l'unanimité.

. 2/ Demande de subvention auprès du Département du Rhône

*DEL. 23/2023

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2023 pour les travaux d'aménagement du parking et des abords de la salle des fêtes et de la salle de sport.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal prend connaissance du plan d'aménagement transmis par l'entreprise THIVENT chargée de la réalisation des travaux.

3/ Demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2023

*DEL. 24/2023 :

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Département du Rhône dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2023 pour les travaux de sécurisation des accès aux écoles.

Adopté à l'unanimité.

. 4/ Réfection de la voirie forestière

*DEL. 28/2023 :

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection de la voirie forestière à La Douzette et à Marcellin. Un dossier de subvention (un par chemin) sera déposé pour solliciter une aide financière à hauteur de 80% ; la commune, maître d'ouvrage, financera le solde. Une réunion est prévue le jeudi 25 mai à 20h00 avec toutes les propriétaires riverains pour présenter le tracé et recueillir leur accord. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents inhérents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

. 5/ Révision de la carte communale et projet de lotissement

Monsieur le Maire rappelle que la procédure est suspendue depuis plusieurs mois car aucun des sites proposés par la commune pour accueillir un lotissement n'a été validé par les services de l'état pour raison de discontinuité urbaine et d'impact paysager. Il ajoute qu'une réunion s'est déroulée en mairie le mardi 9 mai avec le bureau d'études AUA, l'Opac du Rhône et plusieurs membres du conseil municipal pour la restitution de l'étude de la parcelle du Plat des Granges.

Il ressort de l'étude la conservation des bois de M. Provvedi, la possibilité de construire uniquement sur le haut de la parcelle (6 000 m2 environ), la construction de maisons accolées avec toit plat et l'impossibilité de créer un accès sur la route départementale en bas de la parcelle.

Ce projet n'est pas satisfaisant car il ne répond pas aux attente de la commune. Il est alors demandé au bureau d'études de faire une nouvelle proposition pour fin juin en prévoyant une entrée en bas et une extension de la partie constructible. Le Conseil Municipal déplore la complexité de ce dossier.

. 6/ Dématérialisation des actes

*DEL. 26/2023:

Le Conseil Municipal prend connaissance du dispositif ACTES qui permet aux communes de télétransmettre par voie électronique tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité, en remplacement de l'envoi par courrier. L'adhésion à ce dispositif à l'avantage de réduire les coût d'impression et d'affranchissement mais aussi d'accélérer les échanges et de rendre les actes exécutoires plus rapidement. Pour la mise en place, il est nécessaire de signer avec le Préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission (en l'occurrence BERGER LEVRAULT) et d'acquérir un certificat électronique (coût de 310 € pour 3 ans).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires ;
- DONNE son accord pour que M. le Maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- AUTORISE M. Le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Rhône représentant l'Etat à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

. 7/ COR: Adhésion au service commun formation

. *DEL. 27/2023 :

Monsieur le Maire présente le service commun « formation » proposé par la COR dont les missions sont les suivantes :

- L'assistance dans l'établissement du plan de formation communal
- L'organisation de formations collectives sur le territoire en fonction des priorités et des besoins définis par un groupe de travail mis en place par la COR et les recensements effectués auprès des communes membres
- L'assistance dans le suivi des formations obligatoires

Le coût de ce service est à ce jour de 26 € par agent et par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'adhérer au service commun « Formation » de la COR.
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion

Adopté à l'unanimité.

. 8/ Point sur le multi-commerce

Le Conseil Municipal est informé que la cession du fonds de commerce suit son cours et que le compromis de vente a été signé. Le commerce fermera le 19 juillet et rouvrira début août. Sophie Verdier a demandé s'il serait possible de carreler le bar compte tenu du mauvais état du revêtement actuel mais il ne sera pas possible de faire les travaux avant la réouverture.

Une réunion aura lieu en mairie lundi 22 mai à 9h30 avec Nathalie Cinquin et Julie Herrgott afin de leur présenter le cahier des charges du projet de déplacement du commerce.

. 9/ Passe du Tour de France - Etape du 13 juillet 2023

L'organisation se précise. Des ateliers sont prévus pour préparer la décoration du village (prochain atelier : mercredi 24 mai) qui sera mise en place samedi 17 juin à 7h30. La journée du 13 juillet sera festive avec installation d'un écran géant, barbecue toute la journée et animations musicales (jazz, batterie, DJ). La commune prendra en charge la location de l'écran ainsi que le coût des groupes de musique. Un panneau en forme de maillot de 2.50 m de haut sera positionné dès que possible dans le village pour annoncer l'événement.

. 10/ Bulletin municipal

La commission s'est déjà réunie à plusieurs reprises. Les associations ont pour la plupart envoyées leur article. Une page sera consacrée au passage du Tour de France. Parution et distribution sont prévues pour le courant de l'été.

. 11/ Questions et informations diverses

- Travaux du SEHVA: remplacement des canalisations d'eau rue du Lavoir et de La Corcelle au collège.
- <u>Enquête menée auprès des agriculteurs de la commune par Philippe Bonnet</u> : restitution aux élus le jeudi 1^{er} juin à 11h00 en mairie

Salle de sport :

- ☑ Suite aux conclusions de l'expert mandaté par GROUPAMA, une partie des travaux de réparation des gouttières sera prise en charge par l'assurance à hauteur de 13 000 €.
- ☑ A la demande d'Isabelle Durand, il sera rajouté dans le règlement d'utilisation que l'usage des bouteilles de gaz est interdit à l'intérieur de la salle.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les maires de la Vallée d'Azergues envisagent d'ici la fin du mandat de mutualiser une secrétaire de mairie pour faire face aux absences des secrétaires et aux surcroîts d'activité. Le Conseil Municipal valide cette démarche.
- Journée de la Résistance à La Douzette : le 25 juin à 9h15.

- Urbanisme:

Une seule demande d'urbanisme a été déposé depuis le dernier conseil municipal :

06/04/2023	DP	M. Laurent Hernandez	1320	Route	de	Isolation	thermique	par
			Claveisette			l'extérieur et changement des		
					fenêtres			

- <u>HVA Culture</u> : Françoise Raynaud informe le Conseil Municipal de quelques points évoqués à l'Assemblée Générale d'HVA CULTURE :
 - ☑ Recherche de bénévoles pour les séances de cinéma
 - ☑ Projet cinéma pour les 10 écoles du secteur (450 enfants)
 - ☑ Le programme 2023-2024 sera distribué en même temps que le bulletin municipal
 - ☑ Lancement du festival avec un spectacle par commune

- Bâtiments communaux :

- ☑ Le lave-vaisselle est installé à la salle des fêtes.
- ☑ Isabelle Durand et Pierre Dumontet ont rencontré un architecte d'intérieur pour l'aménagement d'un bureau pour le maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance, *Gérard Achaintre*

Le Maire, Dominique DESPRAS